



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Offices

Question écrite n° 65127

Texte de la question

M Andre Berthol appelle l'attention de M le secretaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre sur l'emotion du monde combattant, a la suite de la decision qu'il a prise de transferer une part importante des attributions de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre au benefice de son secretariat d'Etat. Il lui demande si le conseil d'administration de l'Office national a ete consulte et si, en depit des vives protestations qu'elle suscite, il entend maintenir cette mesure.

Texte de la réponse

Reponse. - Le secretaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre a engage depuis 18 mois son ministere dans un processus de modernisation qui s'est traduit tout d'abord par le regroupement a Caen des services competents en matiere de reconnaissance de droits. D'autre part, il a souhaite que les services departementaux de l'office national des anciens combattants et victime de guerre demeurent responsables de la gestion des procedures deconcentrees d'attribution des cartes, a l'echelon desquelles sont prises 95 p 100 des decisions. Enfin, la mise en oeuvre du fonds de solidarite a ete confiee a l'office, qui a vu ainsi sa mission d'action sociale renforcee. Pour 1993, le secretaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre a obtenu que la subvention de fonctionnement versee a l'office national progresse de 8,65 p 100 pour s'etablir a plus de 210 millions. Il n'y a donc aucune volonte de demanteler l'office.

Données clés

Auteur : [M. Berthol Andr?](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65127

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 1992, page 5485